



**FICHER  
DE TAXE D'HABITATION**

- :: -

**Informations anonymes "SIMULATION"  
communiquées aux communes  
et aux établissements publics de coopération intercommunale  
dotés d'une fiscalité propre**

- :: -

**DESCRIPTIF DU FICHER  
FOURNI AU TITRE DE :**

**L'ANNEE 2016**

**(Format 4)**

**CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES  
DU FICHIER**

Nom du fichier	THSIM format 4 (nom DGI PSIM)
LABEL	pas de compteur de blocs - label standard.
Longueur article	150
Année de production	2017
Période de production	à la fin de la campagne TH
Principes d'organisation	un seul article par local ; aucun autre article
Critères discriminants	<p>Caractères 1 à 9 :code département + code direction + code commune + IFP</p> <p style="text-align: center;">+</p> <p>Caractères 43 à 55 : code département + code direction + code commune + code arrondissement quartier + code section..</p> <p>Nota : ce critère est le plus fin que l'on puisse obtenir ; il ne permet cependant pas d'individualiser un article du fichier et un seul</p>
Type d'organisation	séquentielle
Ordre de tri	non trié

## G L O S S A I R E

Nom de la zone	Signification
U.F.E.	Unité fiscale élémentaire. C'est la plus petite entité administrative qui définit le secteur d'assiette compétent au niveau d'une [perception/commune/IFP]
Local	Il s'agit non pas du local physique au sens foncier du terme mais du local au sens TH. Un local physique peut être divisé en plusieurs locaux TH : cas de divisions fiscales.
Cote	Ensemble des locaux (au sens TH du terme) occupés par un même contribuable à une même adresse.  Une adresse étant définie comme l'entité regroupant les locaux situés à un même numéro d'immeuble (y compris bis, ter, quater), dans une même rue et pour une commune donnée.
Valeur locative brute	Valeur locative du local avant toute déduction (abattements, etc.).
Cotisation totale	Montant de la cotisation brute calculée par application des taux des différentes collectivités locales à la valeur locative nette de chacune d'entre elles.  <b>Nota</b> : cette cotisation est identique pour tous les locaux d'une cote. Elle n'est donc à prendre en considération qu'une seule fois.

**NOTA** : Le fichier « format 4 » n'est pas un fichier directement nominatif. Par ailleurs, les éléments contenus dans ce dernier ne permettent pas aux utilisateurs de reconstituer une cote.

**Fichier de taxe d'habitation « format 4 » 2016**

Position		Nbre Car	Contenu
Début	Fin		
1	2	2	code département, numérique sauf pour la Corse (2A et 2B).
3	3	1	code direction fiscale (1 chiffre).
4	6	3	code INSEE de la commune (3 chiffres) sauf Paris, Lyon, Marseille (codification arrondissement).
7	9	3	lettre - code d'intégration fiscale progressive (IFP), dans le cas de fusion de communes avec maintien de taux d'imposition différents.
10	39	30	libellé de la commune
40	42	3	En cas de division fiscale : numéro de la division.
43	94	52	<b>Description foncière du local :</b>
43	44	2	- code département, numérique sauf pour la Corse (2A et 2B).
45	45	1	- code direction fiscale.
46	48	3	- code INSEE de la commune.
49	49	1	zone à espace.
50	53	4	Code arrondissement quartier : soit : code arrondissement + code quartier soit : dans le cas de communes fusionnées le code INSEE de la commune rattachée où se situe le local.
54	55	2	Code section (varie suivant le type de plan) · plan mis à jour : une lettre + éventuellement un chiffre · plan neuf : deux lettres : AB, AC, AD,..., BC,... · plan remembered : deux lettres : ZA, ZB, ZC,..., YA, YB,...ou Z1, Z2, ... (les premiers remembered) en excluant les lettres F, G, J, Q, U,
56	62	7	nature du local en clair (éventuellement abrégée).
63	65	3	nombre de pièces habitables (salles à manger, chambres,...).
66	67	2	nombre de cuisines.
68	69	2	nombre de salles d'eau (salle de bain, salle de douches, cabinet de toilette avec eau courante...).
70	71	2	nombre de pièces professionnelles (bureau, salle d'attente, cabinet...).
72	77	6	superficie réelle totale de la partie habitation.
78	80	3	correctif d'ensemble tenant compte : · du correctif d'entretien (,8 à 1,2). · du coefficient de situation générale (-,1 à + ,1). · du coefficient de situation particulière (-,1 à + ,1). · du coefficient de présence ou non d'ascenseur.

**Fichier de taxe d'habitation « format 4 » 2016**

Position		Nbre Car	Contenu
Début	Fin		

			Niveau du local	COEFFICIENT	
				Immeuble avec ascenseur	Immeuble sans ascenseur
			6 <sup>ème</sup> et au dessus	+ ,5	- ,15
			5 <sup>ème</sup>	+ ,5	- ,1
			4 <sup>ème</sup>	+ ,5	- ,5
			3 <sup>ème</sup>	+ ,5	
			2 <sup>ème</sup>	+ ,5	
			1 <sup>er</sup>		
			rez-de-chaussée		
81	83	3	correctif d'entretien ( ,8 ; ,9 ; 1 ; 1,1 ou 1,2) de la partie principale.		
84	84	1	code Ascenseur. "O" : présence "N" : absence "" : sinon		
85	87	3	nombre de m2 "équivalences superficielles" correspondant aux surfaces représentatives des éléments d'équipement en état de fonctionnement (eau courante, gaz, électricité, installations sanitaires, égout, vide-ordures, chauffage central).		
88	90	3	superficie réelle des dépendances ordinaires du local.		
91	92	2	nombre de dépendances d'agrément (piscines, jardins d'hiver, orangeries...).		
93	94	2	code - classement du local dans une des catégories figurant sur le procès-verbal d'évaluation des propriétés du secteur locatif de la commune. · de 1 à 8 cadré à droite : logement · de 1 à 8 cadré à gauche et suivi d'un M : logement · de A à D cadré à gauche : dépendance · de A à D cadré à gauche suivi de A à D cadré à droite : dépendance		
95	96	2	nombre total des personnes à charge au sens de la législation sur le revenu		
97	98	2	situation au regard de l'impôt sur le revenu I : imposable NI : non imposable RP : restitution partielle RT : restitution totale NV : cotisation non mise en recouvrement <5 : cotisation non recouvrable		

**Fichier de taxe d'habitation « format 4 » 2016**

Position		Nbre	Contenu
Début	Fin		
99	99	1	Code affectation : H : habitation M : mixte (habitation et professionnelle) F : affectation fiscale S : biens divers passibles de la T.H.
100	100	1	code occupation P : propriétaire X : occupation soumise à bail rural L : locataire G : occupant à titre gratuit B : propriétaire soumis au droit de bail (loueur en meublé) V : local vacant N : dépendance non imposable (située à plus de 1 Km de la partie principale) T : local meublé soumis à la taxe professionnelle.
101	101	1	Code taxation : P : local taxé résidence principale ouvrant droit aux abattements et aux dégrèvements éventuels. (une seule adresse par direction) E : local taxé dépendance principale n'ouvrant droit qu'au dégrèvement éventuel. S : local taxé résidence secondaire : local non taxé
102	110	9	Valeur locative (N) du local arrondie à l'euro le plus proche.
111	119	9	Valeur locative (N) des locaux communs arrondie à l'euro le plus proche.
120	120	1	Code "valeur locative provisoire" : A = la valeur locative totale du local est provisoire (le service ne possède pas la valeur locative cadastrale du local). = valeur définitive.
121	129	9	Valeur locative brute de toute la cote, présente sur tous les articles de la cote (les sommes des valeurs locatives des locaux principaux et secondaires sont arrondies à l'euro le plus proche puis additionnées).
129	138	9	Cotisation totale (après abattements, mais avant dégrèvement éventuel), présente sur tous les articles de la cote.
139	140	2	nombre total de personnes à charge au sens de la T.H.

**Fichier de taxe d'habitation « format 4 » 2016**

Position		Nbre	Contenu
Début	Fin		
141	142	2	<p>code nature des dégrèvements ou exonérations</p> <p>PA : plafonnement à 4,3% du revenu imposable (dégrèvement partiel) sans réduction</p> <p>RA : plafonnement à 4,3% du revenu imposable (dégrèvement partiel) avec réduction</p> <p>NA : plafonnement à 4,3% du revenu imposable avec ou sans réduction et en non-valeur</p> <p>PT : plafonnement à 4,3% du revenu imposable (dégrèvement total) sans réduction</p> <p>RT : plafonnement à 4,3% du revenu imposable avec réduction</p> <p>NT : plafonnement total à 4,3% du revenu imposable avec ou sans réduction et en non-valeur.</p> <p>IN : indigent</p> <p>DI : diplomate</p> <p>EX : exemption</p> <p>TF : exonération FNS</p> <p>TA : exonération pour titulaire de l'allocation adulte handicapé (AAH)</p> <p>TV : exonération veuf ou veuve</p> <p>TS : exonération plus de 60 ans</p> <p>TE : exonération épouse de plus de 60 ans</p> <p>TI : exonération infirme</p> <p>ED : exonération DOM</p> <p>TG : dégrèvement total gestionnaire</p> <p>CN : pas d'allègement mais somme des cotisations brutes nulle</p> <p>NV : non-valeur</p> <p>: pas d'allègement</p>
143	144	2	zone à espaces
145	148	4	<p>- code RIVOLI :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>· 4 chiffres pour les voies, avenues, boulevards et rues proprement dits,</li> <li>· A1 à A999 pour les ensembles immobiliers dont la voirie interne n'a pas reçu de dénomination,</li> <li>· B1 à W999, éventuellement BA1 à WZ99 pour les lieux-dits,</li> <li>· ZA à ZZ99 en cas de fusion de communes lorsque les codes de voies n'ont pas encore été recréés.</li> </ul>

Fichier de taxe d'habitation « format 4 » 2016

Position		Nbre	Contenu
Début	Fin		
149	150	2	zone à espaces